

# Chalette

Magazine municipal / n°33 / décembre 2012



Chalette  
sur-Loing

## Place Commune

[www.ville-chalette.fr](http://www.ville-chalette.fr)

Place Jean-Jaurès

# Marché

# DE NOËL

Samedi 22 ET dimanche 23

DÉCEMBRE 2012

Samedi de 10 h à 20 h et dimanche de 9 h à 18 h.

Plus de 80 exposants

- Animation
- Espace associatif
- Restauration sur place



LE PÈRE NOËL  
et son photographe.



L'Agenda 21  
P. 07



Les 30 ans  
de Radio Chalette  
P. 08



Dossier :  
Rétrospective 2012

## 2012, une année dense en projets !

**D**ans quelques semaines, cette année 2012 s'achèvera. Elle fut riche et intense, tant sur le plan national avec la longue séquence électorale de la présidentielle et des législatives que, localement, dans notre ville. De nombreux projets ont vu le jour cette année pour améliorer votre quotidien et celui de vos enfants, dans le respect des priorités municipales pour lesquelles vous nous avez élus. Dans chaque quartier, vous avez pu voir de nouvelles réalisations.

**Au Lancy**, la construction du nouveau collège Pablo-Picasso par le Conseil général, qui se poursuivra en 2013 par la réalisation par la Ville d'un parvis et d'une nouvelle voie de circulation piétonne et cycliste. Après de nombreux mois de chantier, la 2<sup>ème</sup> tranche de la requalification de la rue Paul-Painlevé et la résidentialisation des immeubles s'achèvent. Ces deux projets majeurs vont permettre de redonner une nouvelle vie au quartier, et je vous invite le mercredi 12 décembre à partir de 17h à découvrir le nouveau marché de proximité qui se tiendra désormais toutes les semaines en nocturne sur la nouvelle placette.



**Au Bourg**, la reconstruction des écoles Vivier-Boutet / René-Hurot sur un nouveau site, avec une construction en bois, innovante et exemplaire pour notre environnement, pour une ouverture prévue à la rentrée de septembre 2013.

**À la Pontonnerie**, avec la mise en location d'un nouveau lotissement de pavillons totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite, l'inauguration de la rue du 19 mars qui le dessert et, comme de nombreuses familles l'avaient demandé à l'occasion des Assises de la ville 2011, le réaménagement de la Place Albert-Camus.

**À Vésines**, les aménagements de sécurité le long du canal et sur l'espace de jeux des immeubles de la rue de la Folie et la création de deux classes dans un bâtiment modulaire pour accueillir les nouveaux élèves de l'école maternelle.

**À Kennedy-Château-Blanc** enfin, la mise en location des appartements et maisons dits de l'Ilot 9 face à l'école Pierre-Perret, la résidentialisation des immeubles de la Place Carrée et, prochainement, le lancement des premiers logements de l'éco-quartier.

Dans le même temps, pour répondre à vos demandes, nous avons réalisé ou lancé des études pour sécuriser les rues de la Forêt, de la Fontaine, Lavoisier, Gaston-Jaillon ou Waldeck-Rousseau... Maintenant, je vous invite à venir nombreux nous rencontrer afin de préparer ensemble le budget de la ville pour l'année 2013 (voir bas de page 14). Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Franck DEMAUMONT,  
Conseiller général,  
Maire de Chalette-sur-Loing

## Sommaire

P2 - Edito

P3 - Actualités  
*Échos du Conseil municipal du 19 novembre*

P4 - Actualités  
*Les impôts locaux, à quoi ça sert ?*

P5 - On en parle  
*Samedi 22 et dimanche 23 décembre, nouvelle édition du marché de Noël*

P6 - Vivre ensemble  
• *Participez à la féerie de Noël*  
• *Nouveau marché au Lancy*

P7 - Développement durable  
*Un agenda 21 pour l'agglomération*

P8 - Du côté de la radio  
*Radio Chalette va souffler ses trente bougies*

P9-10-11 - Dossier  
*Rétrospective 2012*

P12 - Arts et culture  
*Quand Noël rime avec solidarité...*

P13 - Sports et loisirs  
*Go to London*

P14 - Libre expression

P15 - Conte de Noël  
*Le cadeau miraculeux*

P16 - À l'affiche

**Chalette** Place Commune

Direction de la publication : Franck DEMAUMONT  
Directeur de la communication : B. Ballu  
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,  
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas  
Mise en pages et impression :  
Orient Express 01 40 64 44 10



# Échos du Conseil municipal du 19 novembre 2012



Lors de sa séance ordinaire, les élus communistes et républicains de Chalette ont présenté deux motions au vote du Conseil municipal.

**L**a première porte sur le projet de budget de l'État pour 2013, et notamment sur les dotations que celui-ci verse aux collectivités territoriales. Une majorité du Conseil municipal, après en avoir débattu, a rappelé son engagement à faire vivre les services publics locaux, utiles et efficaces pour répondre aux besoins sociaux de la population. Ainsi, elle demande solennellement au Président de la République et au Gouvernement :

> **de rétablir dès 2013 le Pacte de Croissance et de Stabilité** qui indexait les dotations aux collectivités territoriales sur le niveau de l'inflation et la progression du P.I.B.\*, afin de préserver les capacités de financement des services et équipements publics utiles à tous ;

> **de revenir sur sa décision de ponctionner 2,25 milliards d'euros aux collectivités territoriales d'ici 2015** et d'exiger des banques la renégociation immédiate et sans charges financières supplémentaires de tous les prêts toxiques conclus avant la crise financière ;

> **de réformer la Contribution Économique Territoriale (ex Taxe Professionnelle)**, de renoncer aux exonérations de cotisations sociales aux entreprises, inefficaces pour l'emploi et qui seraient payées par les ménages et les collectivités, et d'ouvrir le chantier d'une véritable refonte de la fiscalité nationale, locale, et de l'activité économique.

Après un échange au sein du Conseil sur cette motion, seuls les élus communistes et républicains se sont pronon-

cés pour. Les élus socialistes ont voté contre, après avoir expliqué leur position et soutenu toutes les décisions du Gouvernement, dans une déclaration prononcée par le président du groupe, Christophe Rambaud.

**La deuxième motion concerne le droit de vote et à l'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales.** Dans cette motion, les élus chalettois demandent aux députés de se saisir de cette question et de modifier dans les meilleurs délais la loi en faveur du vote des étrangers afin que tous les citoyens bénéficient d'une égalité de droit lors des élections municipales de 2014, pour le plus grand profit de la démocratie et de la société tout entière.

La motion a été adoptée à l'unanimité du Conseil.

\* P.I.B. : Produit Intérieur Brut

## Réaction de Franck Demaumont lors du Conseil de l'Agglomération Montargoise du 15 novembre

**S**uite à la communication publique du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Montargoise présidée par Jean-Pierre Door, voici en quelques lignes la réaction, le 15 novembre dernier, des élus chalettois membres de cette communauté.

M. Demaumont constate que la Chambre Régionale des Comptes pointe du doigt tous les problèmes dénoncés chaque année par les élus chalettois à l'occasion du débat budgétaire. La Chambre Régionale des Comptes dénonce la politique d'investissements de prestige qui se concentre d'ailleurs, pour l'essentiel, dans le cœur de Montargis et fait déraiser le budget de l'Agglomération. Ces investissements ne répondent pas aux besoins sociaux criants des habitants et vont à l'encontre de la logique qui a présidé à la création du District, puis de

l'Agglomération. En effet, comme le note également le rapport, les communes se sont regroupées pour que les aménagements utiles profitent à tous les habitants. Or, depuis quelques années, les élus de Chalette dénoncent le véritable hold-up de Montargis utilisant l'Agglomération pour financer des équipements et aménagements relevant d'une politique communale. Selon les élus chalettois, le rapport de la C.R.C. devrait mettre un terme aux projets pharaoniques prévus par la Majorité de l'A.M.E., comme l'arasement de la R.N.7 ou la transformation de la caserne Gudin en centre international de conférences...

Autre point soulevé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qui valide de manière éclatante ce que dénonce la Municipalité de Chalette depuis deux ans : le lien direct fait entre la dégradation des finances de l'Agglomération et la création de la Taxe d'En-

lèvement des Ordures Ménagères ! En effet, dans son rapport la C.R.C. précise : « La présente analyse menée par la chambre confirme la situation de tension financière que connaît la communauté d'agglomération, tension qui ne peut que s'accroître à court terme en l'absence de mise en œuvre de mesures correctives. La communauté d'agglomération a mis en place au budget 2011 une T.E.O.M. dont le produit, de l'ordre de 2,5 millions d'euros, vient alléger la charge budgétaire de la contribution au S.M.I.R.T.O.M. »

Pour M. Demaumont : « Tout est dit. La T.E.O.M. a bien été créée pour permettre à l'Agglomération de boucler son budget ! C'est bien la décision, dans un contexte de baisse de recettes fiscales issues de la réforme de la taxe professionnelle, de faire porter aux ménages le poids de la fuite en avant d'investissements prestigieux ! ».

## Les impôts locaux, à quoi ça sert ?

Depuis plusieurs mois, les élus rencontrent les Chalettois à leur domicile dans le cadre de porte-à-porte. Depuis octobre, avec la réception de la feuille d'imposition locale, de nombreux habitants interpellent le maire sur le montant de l'impôt local. Voici la réponse de Franck Demaumont.

DÉPARTEMENT DU LOIRET  
CANTON DE CHALETTE-SUR-LOING  
VILLE  
DE  
CHALETTE-SUR-LOING

Chalette-Sur-Loing, le 16/10/2012

Monsieur Franck DEMAUMONT  
Maire de Chalette sur Loing  
Conseiller Général du Loiret

à



**Objet :** Rencontre avec les habitants du 06/10/2012.

Monsieur,

Lors de rencontres entre les élus et les habitants de Vésines, vous nous avez fait part de votre doléance concernant le montant élevé des impôts.

Concernant vos remarques sur le niveau des impôts locaux, je souhaitais vous apporter quelques précisions.

Chalette est une Ville ouvrière. Les salaires et les pensions de retraites que touchent la majorité des chalettois sont modestes. La casse nationale du secteur de l'industrie et notamment de l'automobile aggrave la situation. C'est dire si les besoins sociaux sont grands.

Notre commune fait donc le choix de mettre en place de nombreux services et équipements publics de proximité, à des tarifs permettant à chaque ménage d'y accéder (équipements sportifs, culturels, prise en charge des enfants sur la pause méridienne et dans le périscolaire, service des retraités, foyers logement et restaurant pour les personnes âgées, piscine, crèche...). Cela explique que le taux de nos impôts soit plus élevé que dans certaines communes de l'agglomération qui n'offrent en revanche aucun service à leur population.

Cependant, les hausses d'impôts locaux que vous pouvez constater cette année ne sont pas de la responsabilité de la commune de Chalette, puisque nous n'avons pas augmenté les taux cette année, et que la hausse a été très modérée, puisqu'elle ne représente que +1,2% en 5 ans, et uniquement sur la Taxe d'Habitation.

La hausse cette année des impôts locaux dépend :

- du Parlement qui a augmenté les bases sur lesquelles sont calculées vos impôts locaux dans le cadre de la loi de finances 2012,
- de mesures fiscales nationales prises antérieurement : pour les personnes âgées ayant des revenus modestes. La suppression de la demi-part fiscale pour le conjoint survivant, décidée par l'ancien gouvernement et qui n'a pas encore été remise en cause fait aujourd'hui payer des impôts locaux à de nombreuses personnes qui étaient auparavant exonérées ou dégrévées ; ou la suppression de la Taxe professionnelle des entreprises qui pèse aujourd'hui sur les ménages
- du Conseil général du Loiret, qui a augmenté son taux d'imposition cette année,
- et, surtout, de l'agglomération de Montargis qui a décidé, malgré l'opposition des élus de Chalette, de créer en 2010 une nouvelle taxe des ordures ménagères (TEOM) qui pèse très lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait payer deux fois le même service.

Oui, les impôts sont élevés et l'impôt local particulièrement injuste.

C'est pour cela que je revendique depuis des années une réforme générale de la fiscalité locale et sur le revenu, allié à un vrai réengagement de l'Etat qui, depuis des années, transfère des dépenses nouvelles aux communes. Cette nouvelle fiscalité devrait prendre mieux en compte la réalité sociale des communes et les besoins de leurs habitants, et nous avons besoin de ressources nouvelles pour faire vivre, développer et améliorer nos services publics. La fiscalité locale doit mieux prendre en compte le revenu des habitants, mais aussi faire véritablement bénéficier nos territoires de la richesse produite par les entreprises. Elle pourrait être un vrai outil de lutte contre la financiarisation de l'économie.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Chalette sur Loing  
Conseiller Général du Loiret

  
Franck DEMAUMONT



On en parle...

# Samedi 22 et dimanche 23 décembre, Place Jean-Jaurès Nouvelle édition du Marché de Noël

À la veille des fêtes de fin d'année, grâce à ses rues et bâtiments illuminés, Chalette revêt ses habits de fêtes. Point d'orgue de cette période, le marché de Noël qui, deux jours durant, vous accueille dans une ambiance féérique et chaleureuse.

## Un marché diversifié

Cette année encore, plus de quatre-vingts exposants vous proposeront leurs produits.

**Côté alimentaire**, votre odorat vous conduira à travers les allées vers les produits de nos régions françaises : macarons, huîtres, foie gras, saumon fumé, volailles, chocolats, vins de Sancerre, de Touraine, de Chablis, champagne, escargots, andouillettes au chablis, friandises, charcuteries, fromages de montagne, traiteur traditionnel et antillais. Bref, tous les ingrédients nécessaires à la réalisation de repas de fête réussis.

**Côté non alimentaire**, de nombreux artisans vous proposeront des idées-cadeaux diversifiées : bijoux, tourneur sur bois, peinture sur feuille ou sur verre, sacs, étoiles, écharpes, produits cosmétiques, décoration de Noël, plantes et fleurs, arts de la table, poterie... D'autre part, plusieurs associations chalettoises vous présenteront leurs activités dans l'espace associatif.

**Côté animations**, le Service Culturel présentera deux spectacles originaux.

## Samedi à 11h et à 16h :

- « **Les contre-visites guidées de Jérôme Poulain** » (Cie Joseph K) : « Jérôme Poulain, détaché exceptionnellement par le service Finances, Marketing et Patrimoine de l'office du tourisme de Rambouillet, vous invite à une contre-visite guidée



de Chalette. Assisté par le plus vieil emploi-jeune de la Municipalité – Monsieur Hervé – Jérôme Poulain s'intéresse surtout à la petite histoire : ce que l'on a oublié, ce qu'on ne veut surtout pas se rappeler et tout ce que l'on ne savait même pas. Ces deux guides tout terrain mettront en lumière le patrimoine historique local, l'initiative citoyenne, ainsi que les grands scandales politiques et autres sombres affaires financières classées sans suite. »

- **Animation culinaire par Jacques Delfontaine de Passion cuisine.** Tout au long de la journée, M. Delfontaine et ses collègues dévoileront toutes les astuces pour réussir sa propre bûche de Noël pâtissière et des idées de petits fours pour un apéro réussi.



## Dimanche à 11h et à 16h :

- « **Un monde en fanfare** » (Cie La Belle Image). La Belle Image et ses clarinettes endiablées, trompettes maléfiques, percussions enivrantes, sousaphone vibrant et trombones mystiques donnent le ton latino-roots ! Les treize fanfarons mettent de nouveau en route la machine « Belle Image » à faire danser. Le répertoire et les sonorités transcendantes reprennent, arrangent et composent avec les saveurs envoûtantes des fandangos et porros colombiens, diabladas et mecapaqueña bolivienne, festejos et huaynos péruviens, bombas et san juan équatorien entre autres.
- **Animation culinaire** toute la journée (la même que le samedi).
- **Randonnée** (départ à 9 heures 30 de la Maison des Arts) organisée par la Randonnée chalettoise. Les fonds récoltés seront versés au Secours Populaire.
- **Concert unique de « l'Air du temps »** en l'Église du Bourg à 15 heures.

## Les perturbations :

- **Fermeture de la place Jean-Jaurès** du lundi 17 au lundi 24 décembre inclus. Prendre ses dispositions pour se garer dans les rues adjacentes.
- **Fermeture à la circulation de la rue Gambetta** samedi 22 et dimanche 23 décembre de 7h à 22h. Le marché du bourg du 18 décembre se déroulera rue Gambetta.

B. Taleb

Durant les deux jours, présence du Père Noël et de son photographe, et restauration (sandwiches, galettes au sarrasin, crêpes, chichis, dōners...)

## Vivre ensemble

# Participez à la féerie de Noël avec le concours des maisons, jardins et balcons illuminés et celui des décorations de jour

Comme chaque année durant les fêtes de fin d'année, la Ville invite les Chalettois à décorer leur maison, jardin ou balcon. Une attention toute particulière sera portée par les membres du jury aux matériaux utilisés et particulièrement aux efforts en matière de consommation d'énergie. Ainsi le jury invite-t-il les participants à ce concours à utiliser des lampes LED (diodes électroluminescentes). Il sera également sensible à l'originalité des tableaux présentés et à la sobriété des décors.

Pour ce qui concerne le concours des décorations de jour, le jury sera très attentif à l'usage de matériaux recyclés et à l'originalité des décorations. Pour vous inscrire à ces concours, également ouverts aux commerçants, nous vous invitons à vous rapprocher du service « Vie des quartiers » situé à la Maison des associations au 32, rue Claude-Debussy. Attention ! La date de clôture des inscriptions est le 14 décembre 2012.



### Les critères de sélection

- > Les critères pris en compte par le jury pour le concours des maisons, jardins et balcons illuminés seront : le développement durable (faible consommation d'énergie : le passage des produits standard aux lampes LED permet de réaliser des économies de l'ordre de 70 % - de 1500 w à 450 w pour une guirlande de 100 douilles), la technicité, le soin de la présentation, l'originalité des décors, la créativité et l'harmonie de l'ensemble, enfin le style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor).
- > Les critères pris en compte par le jury pour le concours des décorations de jour seront : le soin de la présentation, l'originalité des décors (décors achetés ou confectionnés), la densité et l'importance de la décoration, la répartition et l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement, les matériaux utilisés (valorisation des produits végétaux ou de récupération), la créativité et l'harmonie de l'ensemble, le style de décoration. Les illuminations ne seront pas prises en compte pour ce concours. Signalons que le jury notera les décorations visibles depuis la rue.

## Ouverture d'un nouveau marché au Lancy le mercredi 12 décembre en nocturne

Une nouveauté au Lancy. Dans le cadre de la restructuration et de la redynamisation du quartier du Lancy, et pour répondre à une demande récurrente des habitants, la Municipalité a décidé d'y organiser un marché tous les mercredis de 17 heures à 21 heures, permettant ainsi aux personnes qui travaillent d'y avoir accès. S'étalant sur 55 mètres linéaires, il permettra d'accueillir de 7 à 8 commerçants. À ce jour, 5 commerces ont répondu à l'appel :

- un primeur,
- un fromager,



- un boucher chevalin,
- un marchand de pizzas,
- un rôtiiseur.

La première édition de ce marché aura lieu le mercredi 12 décembre, venez nombreux...



# Un Agenda 21 pour l'agglomération

De nos jours, il convient de penser la ville comme un espace de partage durable, un creuset de la citoyenneté, un lieu d'épanouissement et d'émancipation. Partant de ce postulat, les élus chalettois apportent leur contribution à la mise en place d'un « Agenda 21 » dans l'agglomération.

### Qu'est-ce qu'un « Agenda 21 » ?

C'est un programme global d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle mis en place au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Il se décline dans des « Agendas 21 » locaux portés par les collectivités locales.

### Où en sommes-nous ?

Dans le cadre de la négociation du futur « Contrat d'agglomération » entre la Région Centre et l'Agglomération Montargoise, celle-ci doit élaborer son « Agenda 21 ».

Dans cette perspective, les élus chalettois ont présenté plusieurs propositions de modification.

En effet, le développement durable repose sur trois volets : écologique, économique, et social.

« L'Agenda 21 » présenté par la Communauté d'Agglomération Montargoise ignore quasi entièrement les questions sociales et la démocratie participative. Aussi, les propositions de Chalette consistent-elles à compléter le projet « Agenda 21 ».

> **Dans le chapitre « Exigence d'une excellence environnementale »**, les élus de Chalette proposent notamment une réorientation des aides financières au logement social pour favoriser des constructions nouvelles et performantes à des tarifs abordables pour les locataires, l'interdiction de la culture des O.G.M.<sup>(1)</sup> sur le territoire de l'agglomération, la réduction significative de l'utilisation des pesticides et des nitrates afin de préserver les sols et la ressource en eau.

> **Dans le chapitre « Un territoire solidaire et responsable »**, les élus chalettois se prononcent pour un rééquilibrage de l'offre commerciale dans l'agglomération, l'interdiction de l'ouverture des commerces de la grande distribution le dimanche pour favoriser la vie de

famille et défendre le commerce de proximité, l'accès à la culture et aux loisirs, la mise en place « d'outils » facilitant la concertation des habitants avec l'engagement d'associer la population à co-construire les projets qui les concernent, le développement de la démocratie sociale en intégrant les représentants des salariés au Conseil de développement de l'Agglomération, l'amélioration de l'offre de transport urbain, une étude de faisabilité de sa gratuité ainsi que la création d'un service public des transports. En outre, ils demandent une amélioration notoire de la ligne S.N.C.F. Paris / Nevers ainsi que l'accès à la Carte orange à partir de Montargis.

> **Dans le chapitre « Améliorer les conditions de vie des habitants »**, les élus de Chalette ajoutent quatre axes : faire vivre le droit au logement, le droit à la sécurité et à la tranquillité, mieux impliquer les personnes âgées dans la vie de la cité, et offrir de nouveaux services en matière de collectes des ordures ménagères.

> **Concernant le « Développement économique »**, les représentants de Chalette à l'A.M.E.<sup>(2)</sup> demandent de conforter et développer l'activité économique existante. Il conviendrait aussi de confirmer et développer le Montargois comme un pôle d'excellence industrielle, de maintenir les emplois existants et de créer de nouvelles productions s'appuyant sur les pôles de recherche (Hutchinson, Sanofi...).

Enfin, les élus chalettois demandent la création à l'échelle de l'agglomération d'une « Cellule de veille économique » rassemblant les chefs d'entreprises, les représentants des salariés, les élus et les pouvoirs publics afin d'anticiper sur les mutations économiques à venir.

<sup>(1)</sup> Organismes Génétiquement Modifiés.

<sup>(2)</sup> Agglomération Montargoise Et rives du Loing

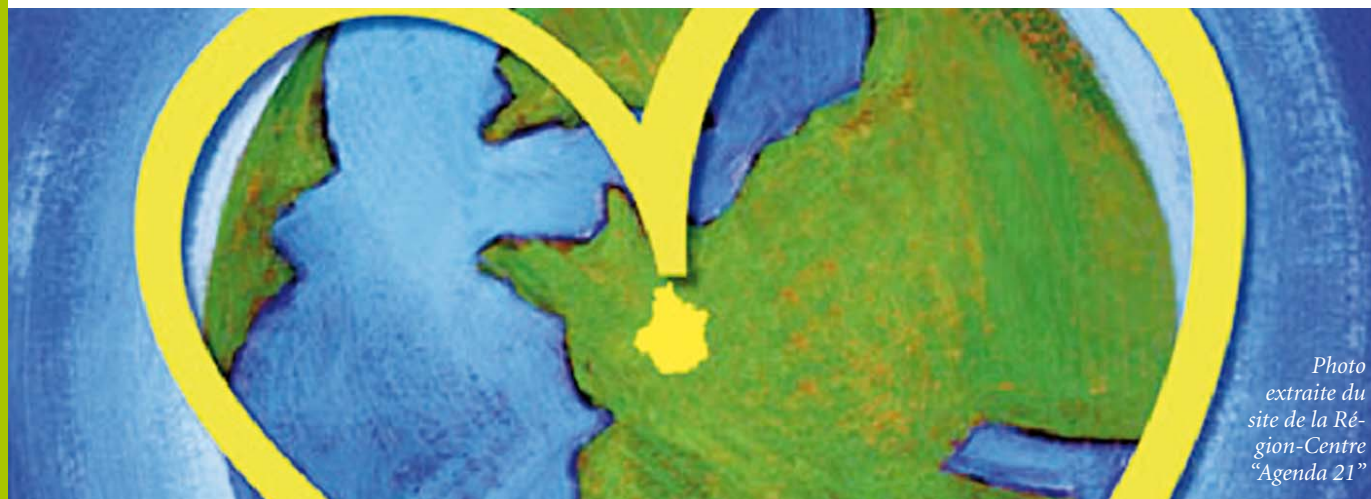


Photo extraite du site de la Région-Centre "Agenda 21"

Du côté de la radio...

# Radio Chalette va souffler ses trente bougies !

En ce dernier mois de l'année 2012, Radio Chalette va fêter un anniversaire spécial : celui de ses 30 ans d'existence ! À cette occasion, une grande soirée sera organisée le samedi 15 décembre au Hangar. Ce jour-là, l'occasion sera donnée pour cette pionnière des radios libres des années 80 de porter un regard sur son passé, et surtout sur son futur. Et pour tout le monde (les partenaires, les salariés, les bénévoles, les auditeurs qui nous écoutent jour après jour, parfois même depuis 30 ans !), il s'agira d'un vrai moment festif, un temps de retrouvailles pour certains et de découvertes mutuelles pour d'autres...

**30 ans d'existence, ce n'est pas rien pour une radio associative**, c'est même une sacrée victoire ! Surfant sur la vague des radios libres, Radio Chalette a poussé « ses premiers cris » en 1982. À cette époque-là, elle était installée dans un appartement du « Gué aux Biches » et ce jusqu'en 2009, date à laquelle elle a pris ses quartiers place Jean-Jaurès. Depuis, ce média a toujours mis un point d'honneur à se trouver au plus près de ses auditeurs, que ce soit à l'antenne ou géographiquement parlant. Au fil de ces trois décennies, Radio Chalette s'est vite insérée dans le quotidien de la population de l'agglomération et ce, sans jamais renoncer à son identité et en adaptant ses programmes informationnels et musicaux de façon à ce que toutes et tous se retrouvent et se reconnaissent dans ce média, local avant tout ! Aujourd'hui, une cinquantaine de bénévoles s'affairent chaque semaine à produire les différentes émissions diffusées sur l'antenne. Proximité avec les gens et éclectisme des programmes restent les mots d'ordre, auxquels se sont ajoutés professionnalisme et maîtrise des nouvelles technologies. L'éclectisme permet de trouver un programme à sa convenance.

## Un passé riche, un avenir à construire...

La radio a développé aussi au fil des années l'aspect informatif (informations locales, départementales, régionales, nationales et internationales) par le biais de reportages sur



L'équipe des bénévoles radio.

le terrain, d'interviews en studio et de flashes d'infos... Avec une manière particulière de voir les choses qui perdure. « On n'est pas une radio commerciale ! On est là pour parler des gens et pour parler aux gens, on a des choses à dire, on donne aux gens un temps de parole qu'ils n'ont pas ailleurs ! ». Trois décennies d'histoires, au pluriel, après lesquelles elle se porte toujours comme un charme et n'a jamais été aussi proche de ses auditeurs. 30 ans, un bel âge qui pourrait sans doute être l'âge de raison, mais sûrement pas pour l'équipe de la radio qui prévoit un futur plus actif, moderne et toujours plus pertinent que jamais...



Le son et l'info de l'agglomération !

[www.radio-chalette.com](http://www.radio-chalette.com)

## Les temps forts de la soirée du 15 décembre au Hangar

- **La soirée démarrera à 18h30** avec l'accueil et les interventions de Pascal Weber, Président de l'association « Les amis de Radio Chalette », Franck Demaumont, Conseiller général, maire de Chalette-sur-Loing ainsi que des partenaires de la radio, suivies d'un buffet et d'une rétrospective des 30 ans de la radio par le biais d'un clip vidéo.
- **À partir de 20h** : ouverture au grand public.
- **À 21h30** : place à la musique avec le concert du groupe vainqueur du Label Trempe 2012, « Ni queue ni tête ».
- **À 22h30** : animation assurée par la « Fonky Mobile ».

Notons que deux espaces seront prévus dans le cadre de cette soirée : l'un dans la grande salle et l'autre dans le hall d'accueil pour la restauration, animé musicalement par les DJ de Radio Chalette.



Samedi 21 janvier

## Les Vœux de la Municipalité.

Plus de huit cents Chalettois, mais aussi des représentants du tissu associatif, syndical, économique ont répondu à cette invitation. À cette occasion, le Maire a remis la médaille de la Ville à six personnalités issues du mouvement associatif.



## Coup d'envoi des travaux au Lancy

Les travaux rue Paul-Painlevé dans le quartier du Lancy ont démarré début janvier. Cette restructuration conduite par Logem-Loiret et la Ville a pour but de clarifier les espaces publics et privés et de renforcer l'attrait du quartier aux abords des commerces.



Jeudi 15 mars

## Inauguration de la rue du 19 mars 1962

Pas moins de 35 drapeaux des comités F.N.A.C.A. du Loiret aux côtés du public et des anciens combattants ont défilé dans la nouvelle rue du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.



## Chalette : une ville en plein développement

avec la création de 11 logements collectifs à Saint-Gobain, de 15 logements individuels rue du 19 mars 1962 à la Pontonnerie, accessibles aux personnes handicapées et 40 logements rue Saint-Just, dont 20 individuels et 20 collectifs.



Vendredi 16 mars

## Des poèmes pour commencer le printemps en beauté...

*Le Printemps de la Poésie* a été célébré pour la première fois au Hangar de Chalette grâce à l'événement « Hangar à toi ! »



Dimanche 4 mars  
**900 retraités réunis pour un repas festif au complexe sportif du Château-Blanc**



## Cinquante nouveaux arbres plantés à l'escale fluviale et au square Lantara.

Le Service Espaces verts de la Ville a procédé à la plantation de plusieurs arbres derrière la Maison de la Nature et de l'Eau et au square Lantara.



**Faire vivre le droit au logement**  
 Chalette s'engage

## Jeudi 15 mars **Droit au logement : la lutte continue...**

Les élus chalettois se sont engagés à poursuivre les démarches de terrain prises en direction des familles concernées. Ils ont réaffirmé leur engagement pour faire vivre le Droit au Logement pour tous et pour aboutir à un changement de la loi dans le respect des principes qui fondent notre Constitution, pour garantir la protection des individus, et notamment des plus fragiles d'entre eux.



## Taux de la T.E.O.M. 2012 :

les élus chalettois se sont prononcés contre ! Lors du Conseil d'Agglomération du 21 mars, les élus chalettois ont été les seuls à voter une nouvelle fois contre le taux de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), certes maintenu à 4,80 % mais frappant lourdement les familles modestes de l'agglomération.



## Élections présidentielle et législatives 2012

La Gauche largement en tête à Chalette, au premier tour des législatives, Franck Demaumont obtient 39,5% des suffrages.



## Vendredi 13 avril **Un collège flambant neuf pour la rentrée 2013**

La pose de la première pierre du futur collège Pablo-Picasso qui se construit face à l'ancien.



## Fête de Chalette les 23 et 24 juin.

Le succès était au rendez-vous ! Sous le soleil du samedi ou sous le ciel plus nuageux du dimanche, ce sont plusieurs milliers de personnes qui ont visité la fête. Placée sous l'égide de l'amitié entre les peuples, cette manifestation a été marquée par deux moments forts : les rencontres avec les délégations turque et palestinienne et le concert d'Idris qui a déplacé la foule des grands jours.



*Le chantier en novembre 2012*

## Les travaux du futur groupe scolaire du bourg ont démarré.

Ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2013.





## Un 14 juillet bien arrosé.

Après un après-midi pluvieux et tempétueux qui a perturbé la fête des associations, le feu d'artifice et le bal ont pu être maintenus pour le plus grand plaisir du public.



## Un été passion à Chalette.

Pour l'été 2012, la Municipalité a proposé un large choix d'activités culturelles, sportives, ludiques aux Chalettois de tous âges.



## Label Tresp

Un nouveau festival organisé par Radio Chalette qui célèbre ses 30 ans. C'est dans un Hangar survolté et plein à craquer que la finale du Label Tresp s'est déroulée le samedi 15 septembre dernier.



## Chanson, humour, théâtre, interactivité, le nouveau programme culturel est arrivé !

A partir de cette année, c'est tous les mois de septembre que l'on découvrira la nouvelle saison culturelle.



Lundi 6 août

## Nouvelle fontaine

**rue Paul-Painlevé.** Dans le cadre de la rénovation du quartier du Lancy, mise en eau de la nouvelle fontaine rue Paul-Painlevé.



## Rentrée scolaire

Des avancées... mais insuffisantes (postes R.A.S.E.D non rétablis). Comme il est de coutume à Chalette, le maire a réuni lundi 3 septembre les équipes éducatives de la Ville afin de faire le point sur la rentrée et accueillir les nouveaux enseignants.



Mercredi 8 août

## La Route de France féminine !

La ville de Chalette a accueilli l'arrivée de la 5<sup>ème</sup> étape de « la Route de France féminine », équivalent féminin du Tour de France. Le peloton composé d'environ 70 filles s'est élancé de Pontault-Combault (Seine-et-Marne) pour 125 km de course et une arrivée à Chalette à 15h.



## Du sport pour tous

Du 24 au 29 septembre, la Ville de Chalette organisait « Faites du sport », opération qui permet, depuis de nombreuses années, de découvrir les différentes sections sportives de la commune. Comme lors des précédentes éditions, des journées ont été réservées aux enfants des écoles.



**L'école de Foot de Chalette** reçoit le « Label FFF » de la part du District Foot du Loiret.



Vendredi 23 novembre  
**Inauguration de 2 classes**  
à l'école maternelle de Vésines

# Quand Noël rime avec solidarité...

## Samedi 8 décembre à 16 heures, au Hangar

À l'heure où les rues s'illuminent et où les vitrines regorgent de cadeaux et de chocolats, de nombreuses familles touchées par la crise économique et sociale souffrent de ne pouvoir offrir à leur(s) enfant(s) le Noël qu'elles souhaiteraient. En effet, dans la quasi-totalité des esprits, Noël est synonyme de cadeaux, donc d'argent pour en acheter... Et en ces temps de crise, faire plaisir aux siens en offrant des présents devient de plus en plus difficile. Toutefois, malgré les difficultés, Noël reste Noël et les parents veulent faire plaisir à leurs enfants. Quoi de plus émouvant, en effet, que de voir briller mille étoiles dans les yeux des bambins devant les paquets déposés au pied du sapin ? Cependant, n'oublions pas que derrière les aspects de « surconsommation », Noël et les fêtes de fin d'année sont aussi l'occasion - enfin, elles le devraient - de partager des valeurs de générosité et de solidarité.

### Un Noël pour tous

Ce sont ces valeurs-là que la Municipalité défend tout au long de l'année, que ce soit en luttant pour le droit au logement, contre les expulsions et les coupures d'énergie, en soutenant les associations caritatives de la ville, ou en donnant la possibilité à tous les enfants scolarisés de déjeuner dans les restaurants scolaires à moindre coût pour les familles. C'est aussi pour cette raison qu'elle organise, depuis de nombreuses années déjà, *le Noël de la Solidarité* pour les enfants et les familles fragilisés par les mauvais coups de la vie (maladie, perte d'emploi, sans domicile fixe, handicap...). Enfin, si avec *le Noël de la Solidarité* les élus chalettois souhaitent cette année encore offrir un cadeau et un spectacle aux enfants, ils souhaitent aussi



que cet après-midi soit un moment de partage, de rencontre, de dialogue avec les familles, le tout dans une ambiance chaleureuse. Car en cette période réputée festive, personne ne devrait se sentir oublié. C'est tout le sens de ce Noël de la Solidarité qui se déroulera **le samedi 8 décembre à 16 heures au Hangar** : faire que, durant quelques heures, enfants et parents « en galère » puissent recouvrer, un tant soit peu,

l'insouciance, la bonne humeur, la fraternité en oubliant les soucis et en ne se sentant pas totalement exclus des festivités de fin d'année. Ceci peut paraître un détail mais pour ceux qui sont concernés, c'est, sinon beaucoup, du moins un doux réconfort. En tout cas, c'est l'objectif des organisateurs.

B. Taleb

### Programme des festivités :

- **16 h – Spectacle « Le Père Noël a disparu »** par la Cie L'Artscène  
Un spectacle qui réunit théâtre, clown et magie.
- **17 h – Arrivée du Père Noël** : distribution des cadeaux et des goûters aux enfants – verre de l'amitié avec les parents.

## Sports et loisirs

# Go to London

Les services de la Ville de Chalette privilégient, au quotidien, l'accompagnement de projets présentés par les publics qu'ils rencontrent. C'est le cas, en particulier, du Service Municipal de la Jeunesse qui, au travers de ses structures de proximité, invite les jeunes à la prise d'initiative dans les domaines qui les concernent.

### De nombreuses visites touristiques et culturelles

C'est ainsi qu'après six mois de rencontre, de mise en place d'actions d'autofinancement, un groupe de huit jeunes Chalettois, cinq filles et trois garçons

de 12 à 15 ans, a pu se rendre à Londres durant les vacances de la Toussaint. Du 8 octobre au 3 novembre, ils ont visité l'une des plus belles capitales européennes, encadrés par Choukri Stiti et Aïsata Thiam.

Lors de cette semaine, les jeunes se sont déplacés dans le célèbre métro et ont découvert les sites historiques et culturels comme Big Ben, Buckingham Palace, l'Abbaye de Westminster, London Bridge, le British Museum, le musée de Mme Tussaud. Ils ont aussi profité de la période d'Halloween pour se faire peur au London Dungeon et rapporter plein de souvenirs pour leurs proches.

### Une initiative qui a de l'avenir

Cette expérience ayant été bénéfique sur le plan culturel et éducatif, le S.M.J. envisage d'en faire profiter l'entourage proche ainsi que les autres jeunes afin que chacun puisse imaginer, se projeter et voir se réaliser son propre projet.



Pour cela, un « retour d'expérience » sous forme de diaporama sera proposé dans le mois de décembre.

À noter également que ce séjour a bénéficié d'un accompagnement et d'une subvention « aide aux projets jeunes » de la Caisse d'Allocations Familiales.

Patrice Avezard



## Ouverture des centres de loisirs pour Noël

Pour les vacances de Noël, les centres de loisirs Cosson et Aragon seront ouverts du 24 au 28 décembre sauf le mardi 25 décembre.

### Christmas of London

Au centre Louis-Aragon, situé impasse Marceau, sont accueillis les enfants scolarisés du C.P. à la sixième.

Durant cette semaine, les animateurs emmenés par la directrice Audrey proposeront des activités sur le thème « Un Noël à Londres », avec fabrication de décors londoniens (Big Ben, cabine téléphonique, bus géant...), un grand jeu de fin de centre, « Rendons ses pouvoirs à Super Père Noël », et une sortie exceptionnelle (à définir).

### Il va faire froid

Pour les plus petits, les enfants scolarisés à l'école maternelle, c'est au centre Georges-Cosson



qu'ils seront accueillis. La directrice Sabah, accompagnée des animateurs, proposera des activités sur le thème « Le monde des Inuits et leurs igloos ». Création d'igloos, patinoire pour le groupe des 5 ans, cinéma pour les 3 et 4

### Infos pratiques

#### Où et quand s'inscrire ?

1. **Lieu** : au Service Enfance / Scolaire en mairie - Tél. : 02 38 89 59 55
2. **Jours et horaires d'inscription** : du lundi au vendredi de 13h 30 à 17h 30 et le samedi de 8h 30 à 12h 30.
3. **Période d'inscription** : du 10 décembre au 19 décembre 2012.

Pour permettre l'organisation du centre, il est impératif d'inscrire votre (vos) enfant(s) durant la période d'inscription en remettant le coupon réponse en mairie.

ans, goûter avec les familles sur les banquises et découverte de la vie des Inuits sont au programme.

P. Avezard

## ➔ Le Groupe des élus communistes :

### Pour un grand service public national du logement

La crise du logement, c'est 3 millions de mal-logés, des logements à des prix insupportables pour le budget des familles, ce sont 1,2 million de personnes en attente d'un logement, dont plus de 1200 à Chalette...

A la fin des années 1980, la dépense des ménages pour se loger était de 12,5% de leur budget, aujourd'hui, c'est près de 25 % ! Il y a urgence ! Se loger décemment est un droit fondamental, qui est toujours bafoué !

François Hollande a pris des engagements : construire 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux, que l'Etat donne des terrains vacants, comme la caserne Gudin à Montargis pour construire des logements, que les communes de plus de 3500 habitants aient enfin 25% de logements sociaux...

Le compte n'y est pas, il faut agir maintenant !

Après des années de casse du logement social en France, il faut inverser radicalement la tendance. Il faut créer un vrai service public national du logement, stopper les ponctions sur le 1% logement pour que les salariés trouvent à se loger, en finir enfin avec les expulsions locatives et les coupures d'énergie.

Le logement n'est pas une marchandise, c'est un DROIT ! Les élus communistes et républicains vont continuer à se battre, avec les associations pour la création d'un grand service public national et décentralisé du logement, de l'habitat et de la ville pour financer la construction, casser les monopoles, lutter contre la spéculation foncière et mettre en œuvre localement le droit au logement pour tous.

## ➔ Le Groupe des élus socialistes :

### Une réforme sociale retardée au Sénat

L'approche de l'hiver, une proposition de loi, votée par les députés en septembre 2012 prévoyait d'étendre le bénéfice du tarif social à l'ensemble des ménages en situation de précarité énergétique et l'extension de la trêve hivernale (électricité, gaz et chaleur) à l'ensemble des consommateurs. Ils attendront !

Par décision du 23 octobre 2012, la Commission des affaires économiques du Sénat s'est opposée à l'adoption de ce texte, suite à une majorité de circonstance, au prétexte du maintien du tarif unique !

En effet, il était prévu des tarifs progressifs, en fonction du volume consommé,

de la taille de la famille et de l'isolation du logement, avec un système bonus/malus ; les locataires pouvant déduire de leur loyer la part du malus, liée à la mauvaise isolation du logement...

Cette proposition sera-t-elle adoptée avant l'hiver ?

On peut en douter, en raison des délais liés à la navette entre le Sénat et l'Assemblée imposée par cette décision antisociale...

Les familles chalettoises concernées apprécieront !

Espérons que les rigueurs de la météo ne dépasseront pas les volontés de nuire de certains...

## État civil :

### Naissances :

TASKIN Fares  
INIK Eslem  
ERGENC Leyan  
DEMIRTAS Saliha  
SIFI Mousded  
ALTINTAC Defne  
BULUT Enes  
FOYO Kardiato  
DE OLIVEIRA Inès  
SAVANE Djenaba  
FEYDEAU LECONTE Noa  
BABLIN Driss  
DIANKA Fatimata  
ALVES AFONSO Fabio  
LEFEBVRE Dylan  
GÜNGÖR Emir  
INCE Yasemen  
TOURE Fatoumata  
HUME Alexis  
SECK Assane  
SECK Meleye  
BELLEMAIN Lyana  
DEMIREL Eray  
GÜLOGLU Musab

### Mariages :

DERELI Adem & UZUN Arife  
CHARLES Richarson & ANDRÉ Bernide

### Décès :

CHOLLET Roger  
SÉGUINOT Denise  
BLOT ép. OUCIEF Nicole  
DJELLOUL DAOUDJI Mostefa  
PROCHASSON Maurice  
AYACHI Abdelhamid  
CUCALON VILLANUEVA Engracia

**réunions de quartier**  
avec le Maire Franck Demaumont et son équipe

Débat sur les projets de budget 2013  
présentation des chantiers en cours  
présentation des orientations municipales  
Agenda 21, les actions de solidarité...

Samedi 8 décembre / 10 heures  
quartier du bourg  
Maison des arts (place Jean-Jaurès)

Vendredi 14 décembre / 18 heures  
quartier de la Pontonnerie  
Maison de quartier de la Pontonnerie

# Conte de Noël

## Le cadeau miraculeux

**N**ous sommes en décembre 1788, entre Sologne et Gâtinais. Cette année-là, l'hiver fut tellement rude que la nuit, la sève gelait dans le tronc des arbres. On entendait les pins pleurer, se tordre et craquer dans leur mort subite. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, des meutes de loups venues des pays nordiques, hantaient bois et guérets.



Jean de Ginestet, habitant du Gué aux Biches, vivait de choses simples. Il élevait quelques chèvres pour le fromage ; souvent il braconnaît sans se faire prendre ; il pêchait la carpe dans les étangs, récoltait de maigres cultures et complétait l'ordinaire par la cueillette de champignons et de fruits sauvages. Il vivait dans une chaumière dont la porte était ouverte à tous ceux qui passaient dans les parages : voyageurs égarés, nécessiteux en quête d'un hébergement pour la nuit.

Ce soir-là, aux veilles de Noël 1788, Jean était désespéré, les loups avaient dévoré les chèvres et ses provisions étaient presque épuisées : il ne lui restait plus qu'un fromage et un pain de deux livres. Et ce soir-là, un voyageur égaré frappa à sa porte pour demander le gîte. Il avait un regard lumineux et une prestance que Jean découvrait pour la première fois. Ils partagèrent le dernier fromage et la moitié du pain. L'inconnu pris son repas en utilisant un couteau à la lame étincelante, sculptée de nombreuses étoiles.



Dès l'aube, l'étrange visiteur quitta la chaumière sans oublier sa hotte mais en laissant sur la table, en guise de remerciements, son magnifique couteau. Jean de Ginestet l'utilisa pour trancher le quignon de pain qui restait et il s'aperçut aussitôt que le couteau multipliait par deux les denrées qu'il touchait : il était magique !

À l'aide de cette lame miraculeuse, il soulagea bien des famines durant cet hiver cruel. Jean avait de plus en plus de visiteurs... Mais un jour, Martin d'Almor, fermier général qui percevait les impôts de la contrée, apprit les prouesses du couteau miraculeux. Et il pensait : « Si cette fameuse lame partage en les doublant les aliments qu'elle touche, pourquoi ne pas l'utiliser pour multiplier l'argent de mes recettes ? ».

Dans la chaumière de Jean de Ginestet, il vint sans bruit, une nuit sans lune, malgré le froid, dérober le fameux couteau.

Mais comme la lame était magique, dès qu'il l'utilisa, il s'entailla plusieurs fois et les doigts blessés se dédoublèrent immédiatement : ses mains, devenues inutiles, étaient horribles à voir et il dut les habiller de chaussettes en guise de pansement. Alors, pour se venger, Martin d'Almor jeta le couteau dans un puits très, très profond à proximité de la chaumière de Jean de Ginestet.

C'est sans doute pour ça qu'en marge de la forêt de Montargis, au Gué aux Biches, en dépit des nitrates et pesticides divers de l'époque actuelle, on trouve encore de nos jours des sources d'eau pure qui alimentent le lac de Chalette.



Joyeux Noël et bonne année 2013  
Jean-Pierre TISSEYRE

# À l'affiche



**Dimanche 9 décembre**

**à 16h**



## « Le Père Noël a disparu » Cie L'Artscène

**Tout public**  
Durée : 1h15  
Genre : théâtre, clown et magie

**Tarifs :**  
plein 8 € / réduit : 4 €

**Renseignements :**  
02 38 93 17 96  
culturel@ville-chalette.fr  
**Site internet :**  
www.ville-chalette.fr

Mirliton et Sobriquet évoluent dans leur univers quotidien. Soudain, la radio annonce la « disparition du Père Noël ». Le sang de nos lutins ne fait qu'un tour « le Patron » a disparu et sans lui pas de Noël, il faut le retrouver ! Ils s'élançant sur un immense jeu de piste. Bien sûr, rassurez-vous ! À la fin, ils retrouvent le Père Noël.



# Marché DE NOËL

Place Jean-Jaurès

**Samedi 22 DÉCEMBRE**

« Les contre-visites guidées de Jérôme Poulain »  
Cie Joseph K

**Dimanche 23 DÉCEMBRE**

« Un monde en fanfare »  
Cie La Belle image



● **Randonnée Chalettoise**  
départ à 9 h 30, depuis la Maison des arts, au profit du Secours populaire.

● **Concert unique de la chorale « l'Air du temps »**  
à l'Eglise du Bourg à 15 h.

## Brèves

### Comités de quartier :

- **Animation de Noël** organisée par le comité de quartier de Kennedy-Château Blanc en partenariat avec le magasin SUPER U - **Samedi 15 décembre 2012 à partir de 15h** dans l'enceinte du magasin. Renseignement au 02 38 98 87 92.
- **Réveillon de la Saint-Sylvestre** organisé par les comités de quartier de la Maison de quartier de la Pontonnerie. Renseignement au 02 38 98 87 92. Inscription à partir du 3 décembre.
- **Concours des maisons et balcons illuminés et concours de décorations de jour** : inscription jusqu'au 14 décembre à la Maison des associations.

**Avocat - conseil :** Prochaine permanence **mercredi 19 décembre 2012**, sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 59.04

### Téléthon :

En France, le Téléthon est organisé depuis 25 ans par l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.). Cette année, c'est « l'Ablette Chalettoise » qui anime ce rendez-vous du 6 au 9 décembre.

- **Enduro de pêche à la carpe** du 6 au 9 en individuel ou par équipe.
- **Samedi 8 à partir de 12 h : repas moules-frites** au prix de 12€ suivi d'un concours de boules
- **Toujours à la base de loisirs du lac : brocante vide-greniers** le dimanche 9, de 7 h à 17 h. Le tarif est de 1€50 le mètre.

Attention ! Le nombre de places couvertes est limité à 50. Pour tous renseignements et réservations, contacter le 06 81 89 97 46 ou le 06 49 56 15 19

### Infos Caisse d'Allocations Familiales :

- **Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)** : cette allocation peut vous concerner si vous avez un enfant à charge de moins de 20 ans, s'il est gravement malade, accidenté ou handicapé, si vous cessez ponctuellement votre activité professionnelle ou votre recherche d'emploi pour vous occuper de celui-ci. Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette allocation, vous devez fournir un certificat médical attestant de soins contraignants et de la nécessité de votre présence auprès de votre enfant. Le médecin-conseil de l'Assurance Maladie donne son avis. Le montant de l'allocation varie en fonction de votre situation personnelle.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : le RSA est un complément de revenus versé aux personnes qui travaillent et dont les ressources sont faibles. Il peut être perçu par un célibataire, un couple, avec ou sans enfants. Son montant est calculé en fonction de la situation et des ressources des trois derniers mois du demandeur.

Pour en savoir plus et en faire la demande, contactez votre Caisse d'Allocations Familiales au 0810 25 45 10 ou rendez-vous sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Ablette chalettoise :

**Fermeture de la pêche le 9 décembre.** Alevinage le 10 décembre 2012 à 10 h 30 - 400 kg de brochets - 100 kg de sandres et 400 kg de gardons courant février 2013. **Cartes de pêche en vente depuis le 28 novembre** chez les détaillants Nature et pêche Amilly et le Petit pêcheur à Montargis.